



Livret d'accueil

- Bienvenue dans le groupe VMT Solidarité -



Vallée de Munster
en Transition



L'esprit du groupe

Nous sommes un collectif de citoyens qui se sentent concernés par la crise migratoire. En cela, nous avons simplement décidé d'agir près de chez nous. Nous nous sommes fédérés autour de l'association Vallée de Munster en Transition, car nous estimons que la transition vers un monde plus sobre et heureux inclut des liens de solidarité forts. Nous administrons le groupe de manière collégiale.

Nos objectifs:

- Rencontrer et soutenir de manière fraternelle les migrants dans la vallée de Munster
- Organiser des événements, sorties, ateliers
- Mobiliser des dons sous la forme de 100 pour 1 solidaire pour loger des familles
- Participer à l'aide en réseau des associations, particuliers, institutions de la vallée de Munster
- Informer la population de la vallée de Munster de la réalité de la crise migratoire tant sur le plan géopolitique, que sur le parcours administratif des migrants. Dialoguer avec les pouvoirs publics.

L'immunité pénale pour l'aide humanitaire

Par arrêt du 4 mars 2015 la cour de cassation statue sur l'immunité pénale des personnes qui logent et fournissent des attestations de domicile sans contre-partie à des réfugiés en situation irrégulière. (Texte en annexe 1)

Risque : Le transport des migrants est un risque pour les bénévoles, car ils peuvent être soupçonnés de faire passer des frontières illégalement. Notre activité en Alsace appelle à vigilance au regard des nombreuses frontières européennes de proximité.

La confidentialité et le partage d'informations à caractère secret

Dans le cadre de nos activités, **les bénévoles sont soumis à un engagement de confidentialité**

✓ **La personne doit être informée** de la règle du partage et des raisons pour lesquelles elle se justifie.

✓ **Il faut obtenir un accord de principe de la personne.** Il faudra respecter son refus total ou partiel d'autoriser un tel partage

✓ **L'information transmise doit être pertinente, utile et strictement nécessaire.** Elle sert un plan d'action visant à soutenir la personne, la famille impliquée

✓ **Il faut maîtriser l'utilisation de l'information :** dans l'intérêt de la personne. Le partage se limite à un objectif strict

✓ **Le partage** est une possibilité et non une obligation

Pour en savoir plus, consultez le dossier complet version actualisée en mars 2017

<http://195.220.153.129/irts/reseau-foreas/images/documents/presentations/14032017notionsecretprofessionnel.pdf>



L'aide aux migrants du groupe Solidarité dans la vallée de Munster

Nous avançons prudemment, tout en nous formant continuellement sur l'aspect accompagnement et conditions juridiques relatives aux demandes de régularisations. Nous entretenons une dynamique de partenariat élargie hors de la vallée de Munster, pour profiter des expériences des autres et partager les nôtres.

Nous nous engageons envers une famille, **uniquement avec l'accord du groupe et si nous avons les moyens nécessaires pour ce faire**. Toute nouvelle situation qui se déclare dans la vallée nous amène à tenter de mobiliser davantage de personnes pour soutenir le financement des aides.

Les aides que nous proposons :

- Participer à un accompagnement personnalisé en lien avec les autres institutions
- Logement & factures d'énergie
- Inclusion dans le tissu associatif
- Aide financière ponctuelle
- Sorties conviviales

Le logement

S'il y a logement mis à disposition, c'est qu'un « 100 pour 1 » est en place pour subvenir à son financement. Nous signons un contrat écrit d'engagement moral et d'accompagnement avec les familles (documents consultables au local VMT). 2 référents bénévoles font des visites hebdomadaires au logement et font le lien avec le groupe pour accompagner la situation. Nous programmons également une visite de bilan tous les 3 mois. Ce rendez-vous est accompagné d'un traducteur si nécessaire, pour faire l'état des lieux des démarches entreprises et des dons qui conditionnent l'aide au logement. Nous privilégions des baux auprès de propriétaires sensibles et avertis de la situation des locataires, tout en sachant que la situation de location reste précaire.

Les aides financières ponctuelles

Nous agissons sur sollicitation du réseau des associations de la vallée, Secours populaire, Fond de Solidarité, Caritas, Resto du coeur, etc... car ils ont pour mission l'aide alimentaire et financière. Si toute fois une aide complémentaire de notre part doit être sollicitée, nous l'attribuons uniquement si cela ne met pas en péril les fonds dédiés au logement des familles accueillies.

Autres aides

Nous sommes un des acteurs du territoire sollicités par les personnes qui souhaitent donner des biens de toutes sortes. N'ayant pas de possibilité de stockage, nous acceptons les biens uniquement si nous pouvons les redistribuer de suite, mettre en lien avec les personnes qui en ont besoin, ou à défaut orienter le donateur vers les autres associations dont principalement le Secours Populaire et Espoir à Colmar.



Communication

La lettre ouverte trimestrielle aux donateurs

Chaque trois mois, nous adressons un compte rendu de nos actions, questionnements, et perspectives aux donateurs afin qu'ils puissent être informés de l'emploi des dons.

Le cercle de communication restreint au groupe par liste de diffusion

Afin d'assurer la confidentialité, nous communiquons via une liste de diffusion par mail. Pour être inscrit dans ce cercle d'échange, vous devez en faire la demande auprès d'un membre du groupe.

Les référents par secteurs: Personnes à contacter

Administration générale - Grégory Baïotto & Anne-Liz Drouot

Communication & presse - Anne-Liz Drouot & Grégory Baïotto

Organisation d'événements - Lénore & Solveig Weulerss

Cellule d'appui administratif inter-associations - Ilona Chaudon & Grégory Baïotto

Trésorerie - Hubert Weulerss & Grégory Baïotto

Les réunions mensuelles *

Le 4^{ème} lundi de chaque mois à 20h au local de l'association Vallée de Munster en Transition
12 rue du presbytère 68140 Munster

* Elles sont ouvertes à tous spontanément avec l'acceptation préalable de l'accord de confidentialité. Un formulaire d'engagement à signer est produit en annexe. Vous trouverez également charte et bulletin d'adhésion de l'association.

Si vous souhaitez contacter un membre référent :

Anne-liz Drouot Téléphone: 06.25.86.15.54 courriel: vmtsolidaire@gmail.com

Elisabeth Hincker Jaeglé Téléphone: 06.84.60.42.88

Site : <http://munstertransition.org/solidarite/> **Facebook:** <https://www.facebook.com/MigrantsMUNSTER/>

Membres du conseil collégial de l'association présents dans le groupe solidarité:

Anny Katitsch - Elisabeth Hincker Jaeglé - Anne-Liz Drouot - Grégory Baïotto

Pour toutes questions concernant le fonctionnement général de l'association VMT, voir le livret d'accueil

VMT : <http://munstertransition.org/wp-content/uploads/2012/09/livret-VMT-2017.pdf>

Annexe 1

Fnars - Pas de délit d'aide au séjour irrégulier sans l'existence d'une... <http://www.fnars.org/publics/refugies-et-migrants/actualites-refugie>.

11111



Pas de délit d'aide au séjour irrégulier sans l'existence d'une contrepartie

16 mars 2015 Réfugiés et migrants | [Actualités](#)

Par un **arrêt du 4 mars 2015**, la Cour de Cassation sanctionne une Cour d'appel qui condamne une personne pour aide au séjour irrégulier sans avoir caractérisé l'existence des éléments constitutifs de cette infraction pénale.

Dans cette affaire, un ressortissant de nationalité bengali héberge des personnes sans papiers et leur fournit des attestations de domicile. Lors de son interpellation, 6000 euros en espèces sont retrouvés en sa possession, somme qui selon lui aurait été prêtée par des amis pour financer une acquisition immobilière. Poursuivi pour aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger en France, il est finalement condamné en appel à une peine de quatre mois d'emprisonnement avec sursis. Il décide alors de saisir la Cour de cassation d'un pourvoi et se fonde notamment sur l'article L622-4 du code pénal, texte introduit par la loi du 11 décembre 2012 visant à supprimer le délit de solidarité.

La Chambre criminelle casse la décision et renvoie l'affaire devant la Cour d'appel de Nancy. Elle rappelle les termes de l'article L622-4 3° du code pénal qui crée une immunité pénale « [...] lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et consistait à fournir des conseils juridiques ou des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux destinés à assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger, ou bien toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci. »

La Haute juridiction reproche à la Cour d'appel d'avoir condamné le requérant « sans s'expliquer davantage sur les circonstances dans lesquelles [il] a hébergé des compatriotes en situation irrégulière et leur a fourni des attestations de domicile, notamment sur l'existence d'une contrepartie directe ou indirecte».

La Cour de cassation retient ainsi une interprétation stricte du délit d'aide au séjour irrégulier et limite le pouvoir d'appréciation des juges du fond. **Si la preuve d'une contrepartie directe ou indirecte n'est pas rapportée, le fait d'héberger des personnes en séjour irrégulier et de leur fournir des attestations de domicile relève d'une action humanitaire et la personne doit bénéficier de l'immunité pénale.**



Annexe 2

Engagement de confidentialité VMT Solidarité

Par la présente, je sous-signé(e)

m'engage par la présente à ne divulguer aucune information confidentielle recueillie dans le cadre de mes activités au sein du groupe solidarité de l'association Vallée de Munster en Transition.

Je reconnais avoir été informé qu'un document complet et actualisé concernant le partage d'information à caractère secret, est mis à ma disposition sur le site de VMT, et au local de l'association.

Je certifie par ailleurs avoir pris connaissance de la charte de l'association.

A Le.....

Nom, prénom et signature



Vallée de Munster en Transition

Association collégiale régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil Local.
Inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Colmar,
volume 68 – folio n°16, SIRET n° 798 996 690 00011.

Toutes les informations utiles sur notre site : munstertransition.org

BULLETIN D'ADHESION année 2018

En adhérant à Vallée de Munster en Transition, je m'engage à respecter les principes fondamentaux de la charte éthique de l'association.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel* :

(*Merci de nous fournir votre adresse mail, cela nous permet de communiquer avec vous en limitant l'utilisation du papier et les frais d'affranchissement).

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Représentant (pour les structures) : Statut (association, entreprise...) :

Première adhésion Renouvellement d'adhésion Don montant :

Je souhaite recevoir toutes les infos de l'association: oui non

Je souhaite recevoir seulement les infos concernant les évènements ou actions : oui non

La cotisation de base est fixée à 7,00 € pour l'année civile 2017

mais vos dons, au-delà de cette somme, sont évidemment les bienvenus.

Les dons ouvrent droit à déduction fiscale soit : 66% de la somme versée à hauteur de 20 % de vos revenus imposables. Edition d'un reçu pour déduction fiscale à partir de 12 € (7€ + 66%).

Règlement : Espèces € Chèque de € à l'ordre de « Vallée de Munster en Transition »

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer à la charte de l'association ci-jointe.

A, le

Signature :

Bulletin à retourner par courrier avec votre règlement à :
« Association Vallée de Munster en Transition »
12 rue du presbytère 68140 Munster

ASSOCIATION VALLEE DE MUNSTER EN TRANSITION

CHARTRE ETHIQUE

La « Transition » est un mouvement international qui fédère les personnes autour d'une démarche collective vers un nouveau mode de vie. L'association « Vallée de Munster en Transition » (VMT) s'inscrit dans cette dynamique et s'adresse à tous les habitants de notre vallée. Elle n'appartient à aucun groupe politique ou religieux.

Actions

L'ensemble de nos actions vise à augmenter la « résilience » de notre territoire, c'est-à-dire à nous rendre moins vulnérable aux crises actuelles et futures (économiques, énergétiques, écologiques...) :

- Réduire l'utilisation des énergies fossiles (pétroles...) en soutenant la sobriété énergétique (l'énergie la plus propre est celle que l'on n'a pas consommée), en valorisant les ressources locales et en développant les énergies renouvelables.
- Reconstruire une économie locale vigoureuse et soutenable en commençant par produire ce que nous consommons (alimentation, produits manufacturés...).
- Changer nos comportements : si je bouge, la société change. Soyons chacun le changement.
- Partager de façon responsable et respectueuse ce que la nature "nous donne" (eau, terre, air, énergie...).
- Cultiver une vision positive de notre avenir.
- Unir nos forces pour mieux avancer ! Nous avons besoin les uns des autres pour changer.

Valeurs et attitude

- La bienveillance et le respect de la différence
- La coopération, l'entraide et la solidarité
- Une communication bienveillante et enrichissante
- Un mode d'organisation simple, transversal et transparent
- L'authenticité, la cohérence et la sobriété
- L'empathie, la joie et la convivialité
- L'enthousiasme, le dynamisme et l'envie d'apprendre
- La confiance mutuelle
- L'accueil, l'ouverture d'esprit et l'ouverture au monde,
- La créativité L'humilité et la simplicité.

Nous décidons d'inscrire toute action dans le respect absolu de l'humain, de la terre et du vivant. Tout doit commencer ici, dans notre vallée, au plus près de nous et dans notre quotidien.